

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 8 octobre 2021

**Préavis No 09/2021
au Conseil communal**

BUDGET 2022



TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE.....	4
2.1	Eléments particuliers.....	5
2.1.1	Rentrées fiscales.....	5
2.1.2	Péréquation intercommunale.....	5
2.1.3	Effet de la crise sanitaire.....	5
3	CHARGES PAR NATURE.....	6
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs.....	7
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements.....	7
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	8
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions.....	9
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	9
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes.....	9
4	EVOLUTION DES CHARGES PAR NATURE.....	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE.....	10
6	PRODUITS PAR NATURE.....	11
6.1	Centre par nature 40 – Impôts.....	11
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions.....	13
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	13
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes.....	13
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation.....	13
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques.....	13
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	14
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.....	14
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes.....	14
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS PAR NATURE.....	15
8	RÉPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE.....	15
9	INVESTISSEMENTS.....	16
10	AUTOFINANCEMENT.....	16
11	ENDETTEMENT.....	17
11.1	Effacement de la dette.....	18
12	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE.....	19
12.1	Répartition des charges par service.....	20
12.1	Répartition des produits par service.....	20
13	RÉSULTAT.....	21
14	PROPOS CONCLUSIFS.....	22
15	CONCLUSIONS.....	23
16	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION.....	24



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2022.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Difficile d'équilibrer un budget quand le canton vous ponctionne la totalité des revenus additionnels générés par les impôts entre deux années successives.

Lors de la clôture des comptes 2020, nous vous annonçons une augmentation de notre point d'impôt, qui passait de 187'775 à 212'446. Une telle variation du point d'impôt représentait une augmentation des revenus fiscaux de la commune d'un montant de CHF 1'776'312.- (correspondant à $(212'446 - 187'775) * 72$), ce qui nous permettait de boucler l'année 2020 avec un résultat bien meilleur qu'espéré.

Quelques mois plus tard, nous recevons du Canton les acomptes à payer en 2022 pour la péréquation intercommunale vaudoise. Quelle n'est pas notre surprise de constater que ces acomptes augmentent d'un montant de CHF 1'777'782.- par rapport aux acomptes 2021.

Force est de constater que, tant que le système de péréquation actuel restera en place, il ne faudra pas compter sur une amélioration de notre point d'impôt pour financer nos dépenses courantes et nos investissements.

Le budget que nous vous soumettons dans ce préavis présente un excédent de charges de CHF 928'600.- car, si nous tenons bien compte de la totalité de l'augmentation des charges péréquatives mentionnée ci-dessus, par mesure de prudence nous nous refusons de considérer l'entier des recettes fiscales 2020 comme acquises pour les années à venir. « Seuls » CHF 1'201'950.- d'impôts supplémentaires ont été pris en considération. Cette différence de méthodes de calcul explique déjà plus de 60% du déficit budgété.

Ajoutez à cela le fait que les acomptes péréquatifs 2022 ont été établis en se basant sur des impôts conjoncturels 2020 très élevés et sur des dépenses thématiques 2020 relativement faibles, ce qui correspond au scénario le plus défavorable pour notre commune. Nous devrions donc « nous en sortir » avec une facture finale moins élevée sur ces deux points.

Pour terminer, le capital de la Commune disponible au 1^{er} janvier 2021 est suffisant pour couvrir les excédents de charges projetés dans les budgets 2021 et 2022. C'est pourquoi nous sommes confiants en vous présentant ce budget 2022, malgré l'importance du déficit projeté.

Les derniers exercices clôturés ont montré la bonne capacité des autorités communales à transformer des budgets déficitaires en résultats finaux positifs, grâce à une rigueur financière présente à tous les niveaux de l'administration communale.



2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2022 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 928'600.00**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2022	26'984'616.65	26'056'016.65	-928'600.00
Budget 2021	25'251'830.00	24'654'930.00	-596'900.00
Comptes 2020	26'769'515.98	27'269'515.98	500'000.00

Ce budget a été réalisé selon la méthode dite « base 0 », ne permettant aucun transfert depuis le précédent exercice. Cette année à nouveau, l'élaboration du budget a été réalisée à 100% par voie informatique, selon un flux « Bottom-up ». Une attention toute particulière a été portée sur le bien-fondé des montants portés au budget, traduisant un nombre d'heures conséquent passées entre les responsables opérationnels et la Municipalité pour aboutir à un budget traduisant le meilleur compromis.

A l'instar des précédents exercices, le principe de calcul des charges, basé sur une moyenne étalée sur les 3 derniers exercices, a été largement utilisé. La même approche a été privilégiée pour les produits pérennes et comparables d'année en année. En revanche, une différence a été apportée dans le calcul des produits fiscaux. L'année 2020 se démarquant des précédents exercices, une pondération différente lui a été attribuée. Plus de détails sur ce sujet figurent au chapitre 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts ».

De manière analogue aux exercices précédents, le présent document est accompagné d'un « Recueil des remarques au budget 2022 ». Ce dernier vous donne une approche plus détaillée des comptes et de leur variation, laissant les éléments de contexte et l'analyse globale au présent préavis.



2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Rentrées fiscales

Après un exercice 2020 clôturé dans des chiffres noirs grâce à des produits fiscaux plus élevés qu'attendus, la Municipalité a étudié en détail la composition de ses revenus pour calibrer au plus juste le budget 2022. Fidèle à son principe de moyenne étalée sur les 3 précédents exercices clôturés, elle n'a pas dérogé à ce principe. Toutefois, il serait inexact d'ignorer le signal positif perçu en 2020. Dans ce contexte, il a été décidé de conserver une logique de moyenne, mais avec une pondération différente en fonction des années.

De cette manière, la Municipalité anticipe l'avenir en tenant compte des réalités conjoncturelles constatées. Ce budget comprend donc une hausse absolue de CHF 1'201'950.00 d'impôts, comparativement au budget 2021. La Municipalité reste néanmoins attentive à l'évolution de la situation sanitaire et à son impact sur les revenus d'impôts.

Le chapitre 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » apporte des éléments plus détaillés sur la manière dont a été construit le budget.

2.1.2 Péréquation intercommunale

Signe de bonne santé en apparence, une hausse des produits fiscaux traduit nécessairement une augmentation des charges péréquatives. La situation effective des comptes 2020 n'a pas fait exception et le supplément à honorer était, pour rappel, de CHF 744'871.00.

Naturellement, le budget émis par le canton à l'attention des communes tient lui aussi compte de la situation fiscale constatée en 2020. Pour rappel, il a été choisi de porter au budget la valeur identique des acomptes péréquatifs articulés par le canton. Il est important ici de noter que les revenus prévisionnels d'impôts ont, eux, été calculés sur la base d'une moyenne, bien que pondérée (voir rubrique précédente). Il existe donc une distorsion entre les produits fiscaux et la charge péréquative relative présentée au budget 2022. Naturellement, seule la réalité de l'exercice à venir permettra de valider les montants prévus de l'un, comme de l'autre.

2.1.3 Effet de la crise sanitaire

Alors que le monde s'adapte pour vivre selon de nouvelles contraintes sanitaires, devenues des habitudes, la Municipalité poursuit son plan de protection des collaboratrices et collaborateurs en appliquant strictement les mesures dictées par les autorités compétentes. Naturellement, ces mesures de protection engendrent des coûts qui ont été étudiés au plus proche des besoins du terrain.

A l'heure où l'économie montre des signes de reprise, la Municipalité conserve une approche prudente dans ses prévisions financières. De nombreux acteurs économiques vaudois montrent encore des signes d'essoufflement, par suite des effets de la crise sur leurs rentrées financières. A titre d'exemple, les transports en commun, que la commune indemnise, ont à nouveau présenté un déficit prévisionnel à couvrir plus important que par le passé.

C'est également avec une prudence nécessaire que la Municipalité a procédé à l'évaluation de ses revenus généraux présentés dans le budget 2022.



3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature						
N°	Charges	Budget 2022	En %	Budget 2021	Diff. Bu 22/21	Comptes 2020
30	Autorités et personnel	5'955'940.00	22.1%	5'820'400.00	135'540.00	5'573'253.55
31	Biens, services, marchandises	5'269'071.00	19.5%	5'297'134.00	-28'063.00	4'764'408.13
32	Intérêts passifs	543'400.00	2.0%	569'000.00	-25'600.00	582'633.32
33	Amortissements	1'478'770.00	5.5%	1'472'550.00	6'220.00	2'859'170.98
35	Remboursements, participations	11'667'665.00	43.2%	10'100'400.00	1'567'265.00	10'140'029.33
36	Aides et subventions	497'060.00	1.8%	517'820.00	-20'760.00	521'919.26
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	548'050.65	2.0%	438'492.00	109'558.65	1'353'342.35
39	Imputations internes	1'024'660.00	3.8%	1'036'034.00	-11'374.00	974'759.06
		26'984'616.65	100%	25'251'830.00	1'732'786.65	26'769'515.98

Puis détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2022		Budget 2021	Différence
Total des charges	26'984'616.65		25'251'830.00	1'732'786.65
./. Amortissements (33)	-1'478'770.00		-1'472'550.00	
./. Attributions au fonds (38)	-548'050.65		-438'492.00	
./. Imputations internes (39)	-1'024'660.00		-1'036'034.00	
Charges épurées	23'933'136.00		22'304'754.00	1'628'382.00

L'exercice 2022 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 1'732'786.65, ou à une augmentation de CHF 1'628'382.00 de charges dites courantes par rapport au budget 2021.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée aux salariés. A l'instar des dernières années, aucune indexation salariale n'est prévue en lien avec l'indice des prix à la consommation. Ce dernier est revu à la fin du mois d'octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014 (date de la dernière indexation).

Le budget 2022 montre une augmentation de 6.87% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2020, et une augmentation de CHF 135'540.00 par rapport au budget de l'année précédente. Cette année encore, ce poste a été calculé au plus près des besoins du « terrain », dans le respect des lois et règlements en vigueur pour toutes les charges du pré- et du parascolaire.

L'augmentation présente dans cette nature s'explique notamment par la dotation en personnel supplémentaire nécessaire à la création de 5 places additionnelles dans les structures pré scolaires. Il s'explique également par une charge additionnelle de CHF 50'000.- liée à deux départs en retraite qui surviendront durant l'exercice (période de chevauchement).



Le tableau suivant détaille les effectifs prévus.

Equivalent plein temps (EPT)				
Services	Budget 2022	Budget 2021	Effectif 2020	Effectif 2019
Greffe - Contrôle habitants/Bureau des étrangers	3.30	3.40	3.70	3.40
Bourse	3.50	2.50	2.75	3.50
Ressources Humaines	0.60	1.60	0.75	-
Service technique	5.45	4.95	4.95	4.45
Services extérieurs	4.40	4.40	4.40	4.00
Concierges	5.07	4.95	5.22	5.24
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.20	0.10	0.10	1.00
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes) *	1.11	1.18	1.18	4.40
CVE "Les Moussaillons"	13.65	12.04	11.14	10.20
UAPE	6.06	5.85	5.85	3.35
Total personnel fixe	43.34	40.97	40.04	39.54
Apprenti(e)s	4.00	5.00	5.00	5.00
Stagiaires	2.00	3.00	3.00	3.00
Total personnel EPT	49.34	48.97	48.04	47.54
Personnes physiques	71	70	69	65

* Était compté dans les auxiliaires fixes, le personnel du réfectoire, des devoirs surveillés mais également le personnel auxiliaire de l'UAPE ainsi qu'une collaboratrice du CVE qui ne fait pas partie du personnel éducatif.

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une diminution de CHF 28'063.00 est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2021). Plusieurs variations, positives et négatives, explique cette baisse des charges prévues. Les principales diminutions opérées concernent les frais d'entretien prévus sur le réseau routier ou d'égouts, ainsi que le coût prévu pour le ramassage des déchets.

La Municipalité a analysé le besoin de chaque objet proposé au budget pour ne retenir que les éléments nécessaires. Une explication des variations importantes est proposée dans le Recueil des remarques (dans les comptes présentant une numérotation qui commence par 31xx).

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année à nouveau, une diminution des charges d'intérêt est prévue. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt opérées en 2021. Le taux moyen de notre endettement a également diminué grâce au remboursement intégral d'un emprunt de 1 million, toujours en 2021.

Voir chapitre 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2022, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La situation n'appelle pas de commentaire particulier.

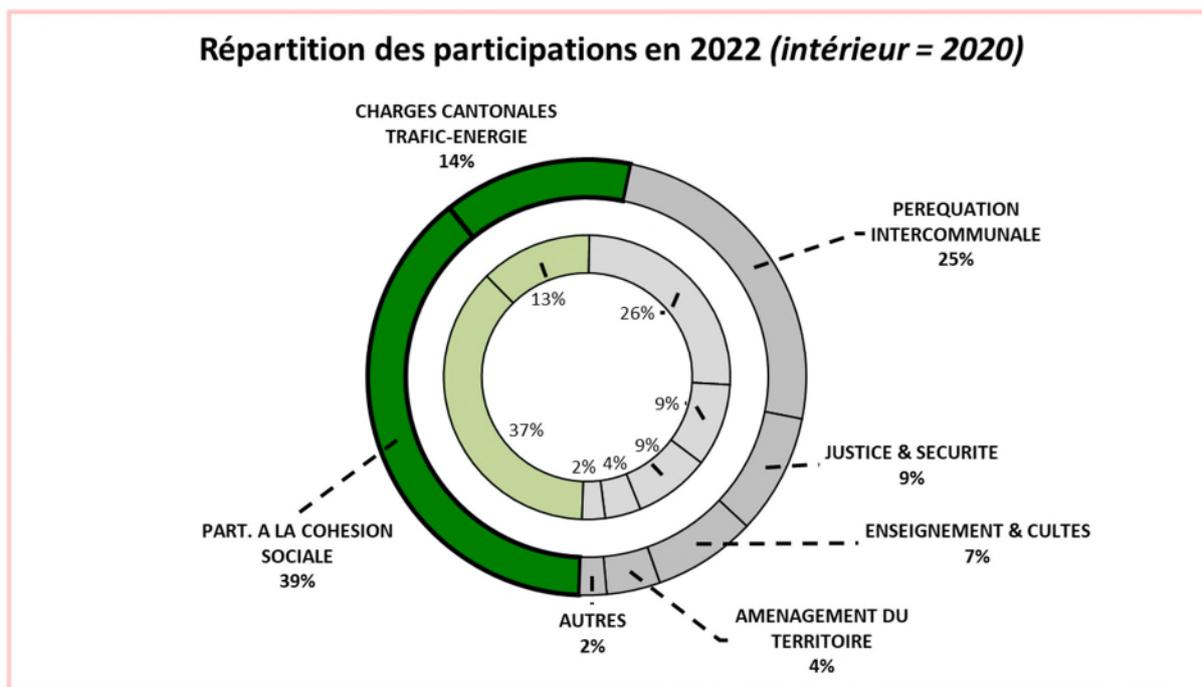


3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature représente à elle seule la plus forte augmentation du budget, en s'élevant à CHF 1'567'265.00 entre le budget 2021 et le budget 2022. Cette variation s'explique par plusieurs phénomènes. Premièrement, par l'augmentation des charges péréquatives, à savoir CHF 1'065'870.00 supplémentaire au titre de Participation à la cohésion sociale, puis CHF 411'070.00 de participation supplémentaire à la péréquation directe (comparaison avant retour de la couche thématique), et enfin CHF 33'890.00 d'augmentation liée à la réforme policière. Cette augmentation très importante des participations à la Péréquation intercommunale est à mettre en regard de la situation fiscale 2020. Le canton, dans ses projections, a pris les états clôturés de 2020 pour calibrer les acomptes 2022.

Le solde de la différence s'explique par des variations plus faibles sur les autres postes de dépenses liés aux participations, et notamment la participation au déficit des organismes de transports régionaux.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution ;



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 43.2% du total des charges budgétisées en 2022, plus de la moitié sera reversée à des instances cantonales (53%, en vert dans le graphique).

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2023. Les acomptes 2022 sont basés sur les rendements d'impôts 2020, mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2022.

Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 11 octobre 2021, est intégrée au chapitre 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.



3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une diminution de CHF 20'760.00, comparativement au précédent budget. Elle s'explique par une diminution du nombre d'écoliers à subventionner pour l'abonnement de transport, ainsi que par l'abandon de la budgétisation des subventions en faveur de la mobilité douce, lesquelles figuraient à la fois en charges et en produits.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

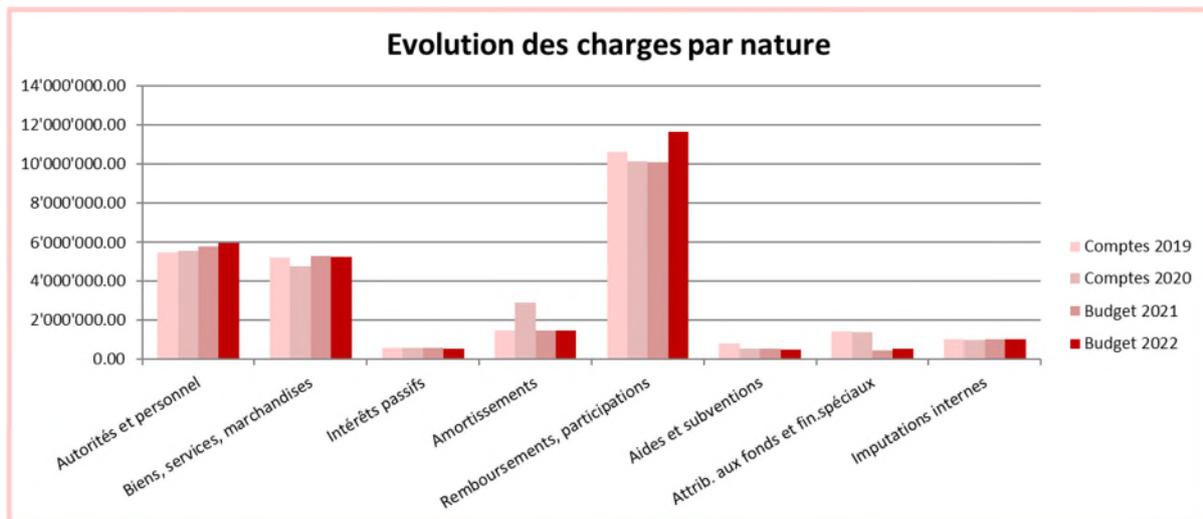
Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 109'558.65 (par rapport au budget 2021). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

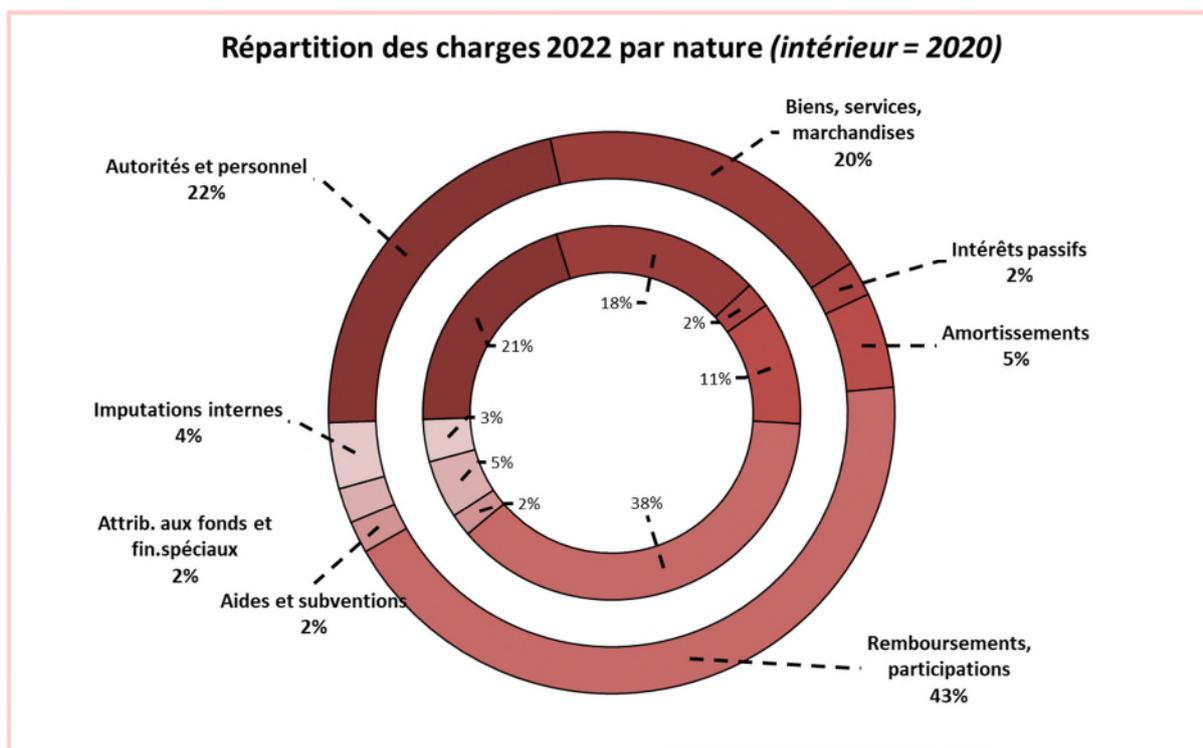
Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2022. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



4 Evolution des charges par nature



5 Répartition des charges par nature





6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature						
N°	Produits	Budget 2022	En %	Budget 2021	Diff. Bu 21/20	Comptes 2020
40	Impôts	16'117'650.00	61.9%	14'915'700.00	1'201'950.00	17'128'471.75
41	Patentes, concessions	5'200.00	0.0%	8'300.00	-3'100.00	1'722.05
42	Revenu du patrimoine	1'835'340.00	7.0%	1'671'290.00	164'050.00	1'817'268.88
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'074'400.00	19.5%	4'913'750.00	160'650.00	5'072'045.70
44	Participations à des recettes cantonales	392'500.00	1.5%	348'400.00	44'100.00	404'928.55
45	Participations et remboursements	798'400.00	3.1%	1'046'750.00	-248'350.00	876'555.93
46	Autres part. et subventions	684'500.00	2.6%	650'580.00	33'920.00	730'500.75
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	123'366.65	0.5%	64'126.00	59'240.65	263'263.31
49	Imputations internes	1'024'660.00	3.9%	1'036'034.00	-11'374.00	974'759.06
		26'056'016.65	100%	24'654'930.00	1'401'086.65	27'269'515.98

Puis détail de la variation nette des produits épurés, dits courants ;

Variation produits épurés				
	Budget 2022		Budget 2021	Différence
Total des produits	26'056'016.65		24'654'930.00	1'401'086.65
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-123'366.65		-64'126.00	
./. Imputations internes (49)	-1'024'660.00		-1'036'034.00	
Produits épurés	24'907'990.00		23'554'770.00	1'353'220.00

L'exercice 2022 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 1'401'086.65, ou une augmentation de CHF 1'353'220.00 de produits dits « courants » par rapport au budget 2021.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

Cette nature présente une augmentation de CHF 1'201'950.00 (par rapport au budget 2021). Cette augmentation s'explique par la hausse prévue des revenus d'impôts.

Lors des derniers exercices budgétaires, la prévision des revenus d'impôts des personnes physiques et morales reposait sur une moyenne des 3 dernières années clôturées. Pour le budget 2022, nous recommandons d'appliquer une pondération différente aux éléments du calcul des impôts non conjoncturels, afin de tenir compte d'une tendance à la hausse des revenus constatée depuis 2020. Dans cette logique, nous avons donné un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2018), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2019) et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2020). Dans le cas de l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ramenée au nombre d'habitants prévus pour 2022 (soit 3837 habitants).

Avec cette manière de faire, fidèle aux pratiques instaurées les années précédentes, le budget tient compte d'une réalité conjoncturelle plus proche de celle considérée par le canton qui, pour rappel, utilise simplement les données de l'année clôturée précédente (2020) pour



calibrer son budget péréquatif. Comme abordé dans le chapitre 2.1 « Eléments particuliers », il existe toutefois encore une distorsion entre les charges d'acomptes péréquatifs prévus et les revenus mentionnés. Cet effet sera corrigé par le décompte final de la péréquation 2022 qui ne sera connu qu'à l'été 2023.

Le tableau ci-dessous présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts					
N°	Produits	Budget 2022	Budget 2021	Diff. Bu 22/21	Comptes 2020
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-139'000.00	-145'000.00	6'000.00	-119'092.76
4001	Impôt sur le revenu	11'557'200.00	10'729'900.00	827'300.00	12'060'090.11
4002	Impôt sur la fortune	1'814'500.00	1'734'700.00	79'800.00	1'890'860.16
4003	Impôt à la source	223'200.00	244'300.00	-21'100.00	188'125.99
4004	Impôt spécial des étrangers	102'150.00	72'100.00	30'050.00	138'446.85
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000.00	50'000.00	50'000.00	139'260.55
4012	Impôt sur le capital des sociétés	12'000.00	5'900.00	6'100.00	14'484.90
4013	Impôt compl. sur les immeubles	42'700.00	33'300.00	9'400.00	46'451.95
	Total des impôts liés au coefficient	13'712'750.00	12'725'200.00	987'550.00	14'358'627.75
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>933'333.33</i>	<i>895'333.33</i>	<i>38'000.00</i>	<i>936'524.50</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'400'000.00	1'343'000.00	57'000.00	1'404'786.75
4040	Impôt sur droit de mutation	640'000.00	517'800.00	122'200.00	817'770.75
4050	Impôt sur les successions et donations	189'100.00	149'400.00	39'700.00	403'696.70
4061	Impôt sur les chiens	21'800.00	20'300.00	1'500.00	22'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	39.20
4090	Impôt récupéré après défalcation	15'000.00	15'000.00	0.00	2'457.84
4101	Impôt sur les patentes	5'200.00	8'300.00	-3'100.00	1'722.05
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	167'000.00	152'000.00	15'000.00	167'933.75
4411	Impôt sur les gains immobiliers	392'500.00	348'400.00	44'100.00	404'928.55
4510	Compensation RFFA prévue	15'000.00	0.00	15'000.00	30'384.49
	Total général	16'558'350.00	15'279'400.00	1'278'950.00	17'614'347.83
	<i>* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt</i>				

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.



Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2016	3'564	187'043.00	52.48
2017	3'662	192'798.00	52.65
2018	3'732	187'791.00	50.32
2019	3'773	187'775.00	49.77
2020	3'756	212'446.00	56.56
2021 (prévisionnel)	3'837	212'399.00	55.36

Sur la base de nos éléments budgétaires (voir tableau de la page précédente), le point d'impôts 2022 devrait s'élever à CHF 203'834.00.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature montre une augmentation de CHF 164'050.00, par rapport au budget 2021. Celle-ci s'explique principalement par une adaptation du budget sur le revenu des locations de compteur d'eau qui avait été sous-évalué dans les précédents exercices (CHF 129'500.00 de plus). Le solde provient de revenus d'intérêts prévus sur les montants dus par les contribuables de l'impôt, ainsi que par des opérations d'imputation interne de rémunération des capitaux.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

L'augmentation attendue des produits de cette nature s'élève à CHF 160'650.00 (par rapport au budget 2021). Cette hausse résulte de plusieurs phénomènes. Premièrement, il s'agit d'une augmentation de CHF 325'410.00 liées à des transferts de charges au bilan (nature 4390.01), mais également d'une diminution de produit attendue de CHF 239'000.00 sur la vente d'énergie (CHF 189'000.00 sur la vente d'électricité). Il est également important de mentionner que la nature 4331.XX « participation à des frais de pension » augmente de CHF 61'040.00, correspondant à la hausse attendue des contributions parentales aux frais de garde suite à l'agrandissement du nombre de places d'accueil. Finalement, le solde correspond à des variations de produits attendues sur les taxes perçues ainsi que les divers émoluments facturés.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 44'100.00 par rapport au budget 2021. Elle s'explique par une augmentation des impôts sur les gains immobiliers attendue pour un montant identique.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une diminution de CHF 248'350.00 est attendue dans les produits de cette nature (par rapport au budget 2021). Cette diminution s'explique par la variation du montant attendu sur le retour sur la couche thématique par rapport au précédent budget. Ce produit est budgétisé à hauteur de CHF 726'400.00 en 2022 (CHF 993'344.00 en 2021).



Le tableau suivant illustre la situation ;

Couche thématique (selon acomptes VD)		
	Budget 2022	Budget 2021
Routes (selon comptes 2019)	1'184'676	1'328'138
Transports publics (selon comptes 2019)	1'255'890	1'320'682
Transports scolaires (selon comptes 2019)	227'149	229'788
Total routes et transports	2'667'715	2'878'608
./.. Seuil (8*pt d'impôt)	-1'699'192	-1'499'122
Dépassement considéré	968'523	1'379'486
Au taux de 75% en 2022 / 72.01% en 2021	726'392	993'344
Point d'impôt selon acomptes VD	212'399	187'390

Le solde provient d'une contribution attendue pour les effets de la RFFA de CHF 15'000.00, qui était nulle lors du précédent budget.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Une augmentation de CHF 33'920.00 est prévue durant l'exercice, par rapport au budget de l'année 2021. Cette hausse s'explique par une augmentation des subventions attendues de la FAJE, équivalentes dès 2022 au 31% de la masse salariale du personnel pédagogique des structures d'accueil (voir chapitre 3.1). Elles ont été budgétisées à hauteur de CHF 661'600.00 en 2022 pour respectivement CHF 627'680.00 en 2021.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

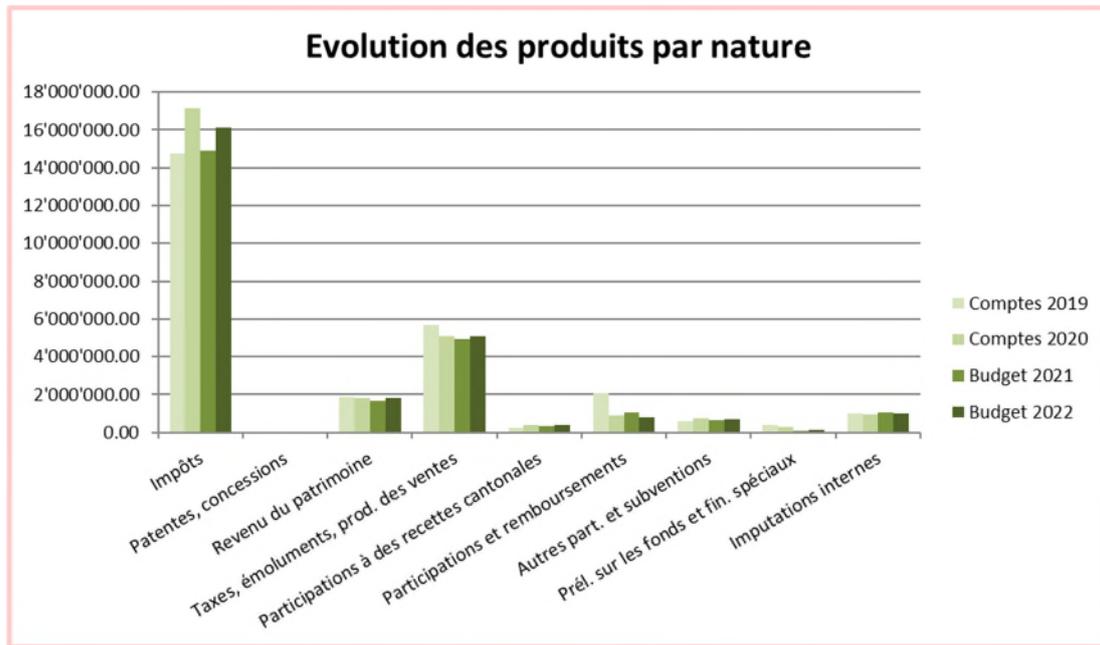
Cette nature présente une augmentation de CHF 59'240.65 par rapport au budget 2021. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eclairage, Eau ou Electricité).

6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

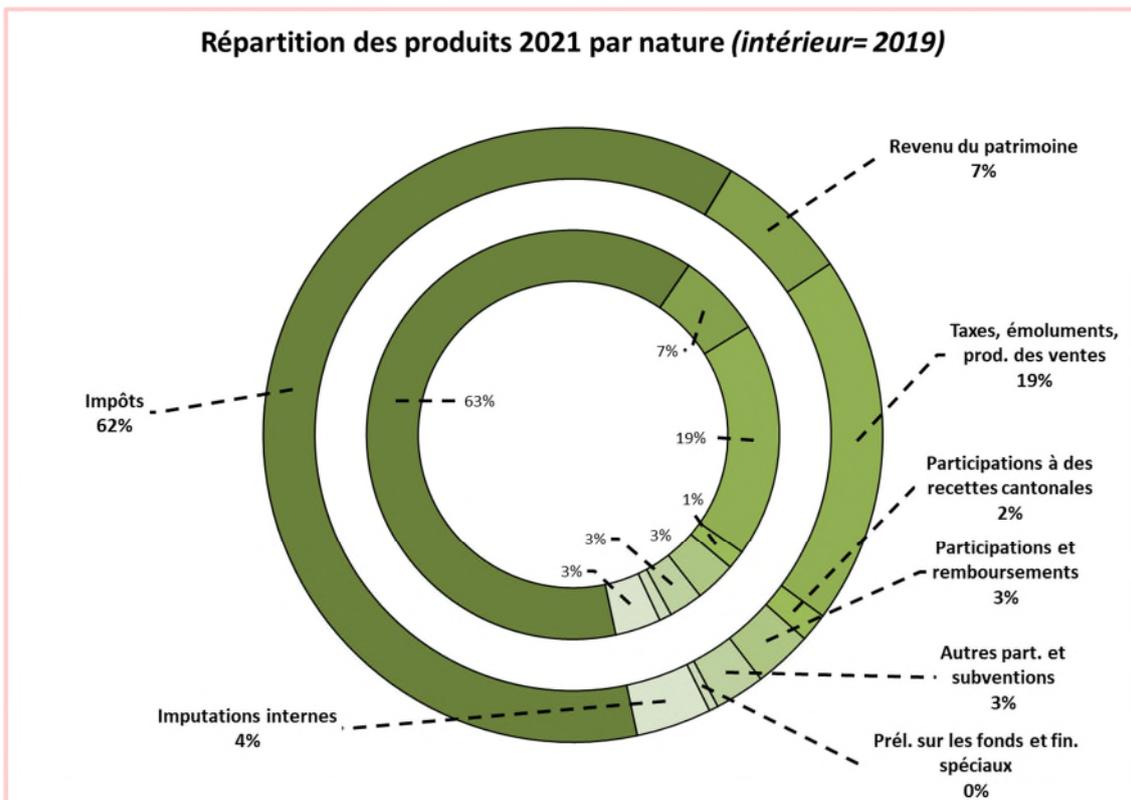
Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2022. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



7 Évolution des produits par nature



8 Répartition des produits par nature





9 Investissements

Divers investissements sont prévus durant l'exercice 2022, notamment ;

Investissements	
Objet	Montant
Matériel informatique*	20'410.00
Equipement sono grande salle*	50'000.00
Poubelles requin voirie*	4'000.00
WC publics sur territoire communal*	9'900.00
Bancs publics sur territoire communal	10'000.00
Saleuse Schmidt pour entretien des routes*	19'800.00
Tableaux interactifs pour salles de classe*	30'000.00
Extensions des réseaux (eaux, électricité, épuration)*	329'000.00
Véhicule électrique Nissan E-NV 200 pour service technique*	42'000.00
Préavis 04/2021 - Burennoz/Chaffeises	2'430'000.00
Modernisation éclairage public	300'000.00
<i>*charge et transfert au bilan déjà dans le budget 2022</i>	3'245'110.00

Conformément au tableau qui précède, un montant de CHF 3'245'110.00 est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir chapitre 10 « Autofinancement »).

Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager.

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 821'654.00**. Pour 2021, il était prévu un montant CHF 1'090'716.00.

Autofinancement				
	Budget 2022	Budget 2021	Diff. Bu 22/21	Comptes 2020
Excédent de revenus ou charges	-928'600.00	-596'900.00	-331'700.00	500'000.00
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332) *	1'325'570.00	1'313'250.00	12'320.00	2'723'780.67
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	548'050.65	438'492.00	109'558.65	1'353'342.35
Imputations internes (39)	1'024'660.00	1'036'034.00	-11'374.00	974'759.06
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-123'366.65	-64'126.00	-59'240.65	-263'263.31
Imputations internes (49)	-1'024'660.00	-1'036'034.00	11'374.00	-974'759.06
	821'654.00	1'090'716.00	-269'062.00	4'313'859.71

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie demandé par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En



revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 3'245'110.00 (voir chapitre 9 « Investissements »). Dans cette configuration, la commune devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

Cette situation était prévue, étant donné les travaux nécessaires à la réfection de la route Burenz/Chaffeises, représentant à eux seuls un investissement de CHF 4'860'000.- sur 2021 et 2022.

La commune a profité d'une marge d'autofinancement supérieure aux attentes en 2020, mais voit la situation du budget se dégrader. Sans durée dans le temps, cette situation n'est pas critique, mais elle nécessite une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2022 Budget (méthode Etat VD)	821'654.00	3'245'110.00	25.3%
2021 Budget (méthode Etat VD)	1'090'716.00	500'000.00	218.1%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)*	4'313'859.71	2'202'796.40	195.8%
2017 (méthode UCV)*	2'436'331.00	4'068'940.60	59.9%
Moyenne	2'554'463.91	1'723'374.76	148.22%

Comme le présente le tableau ci-dessus, le degré de couverture des investissements sera inférieur à 100% pour l'exercice à venir. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 148.22% pour les 6 derniers exercices. Cette approche permet d'amoinrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). Cette appréciation par une moyenne reste trop sensible à la volatilité des résultats. Notons alors que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements durant quatre des cinq dernières années.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2021 est de CHF 28'465'000.00 (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 29'760'000.00 au 31.12.2020. Son évolution en 2022 devrait permettre de le ramener à **CHF 28'170'000.00**, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.00 et CHF 120'000.00 (voir tableau ci-après).

Selon la conjoncture, et conformément au souhait de la Municipalité de diminuer l'endettement, un renouvellement d'emprunt inférieur au montant échu pourrait être opéré sur l'emprunt de CHF 2'500'000.00, prenant fin au 02.09.2022. Cette possibilité dépendra du besoin de liquidités constaté au moment du remboursement. En interprétant l'autofinancement dégagé par l'exercice, au chapitre 10 « Autofinancement », la commune dégagerait une trésorerie insuffisante pour permettre une diminution de sa dette. Rappelons ici qu'il s'agit de



prévisions et que la réalité des flux de financement échappe à notre volonté, en témoignent la volatilité et la disparité des montants reçus de l'Administration cantonales des impôts.

Pour mémoire, le plafond validé pour la législature 2016 à 2021 a été fixé à **CHF 41'000'000.00**. Ce dernier demeure en vigueur jusqu'à l'acceptation du prochain plafond d'endettement qui sera présenté au Conseil communal, par voie de préavis, au début de l'année 2022.

Le tableau suivant dresse la situation prévue (en tenant compte d'un renouvellement complet de l'emprunt de CHF 2'500'000.00 et d'un taux d'intérêt stable).

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.22	Débit	Crédit	31.12.2022
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.46.00	POSTFINANCE - 2.5 MIOS - 1.32% - 12-22	33'000.00	2'500'000.00	2'500'000.00	0.00	0.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	150'150.00	5'425'000.00	175'000.00	0.00	5'250'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	131'472.00	5'040'000.00	120'000.00	0.00	4'920'000.00
9221.49.00	BCV - 7 MIOS - 1.66% - 14-24	116'200.00	7'000'000.00	0.00	0.00	7'000'000.00
9221.54.00	POSTFINANCE - 1M - 0.25% - 20 - 26	2'500.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIOS - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
<i>Non défini</i>	Renouvellement emprunt 2022 2.5 MIO - 0.5% (118j)	4'100.00	0.00	0.00	2'500'000.00	2'500'000.00
	Total	515'922.00	28'465'000.00	2'795'000.00	2'500'000.00	28'170'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2022 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2021.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées au chapitre précédent, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de l'**endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2022 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{28'170'000.00}{821'654.00} = \mathbf{34.28} \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait plus de 34 ans** rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, le principe d'équité intergénérationnelle ne serait alors pas respecté. Ce principe, qui fixe la durée d'une génération à 30 ans, permet de mesurer la charge léguée au futur. Naturellement, la forte variation de la marge d'autofinancement rend la valeur de ce ratio moins fiable. Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.



12 Charges et produits par service

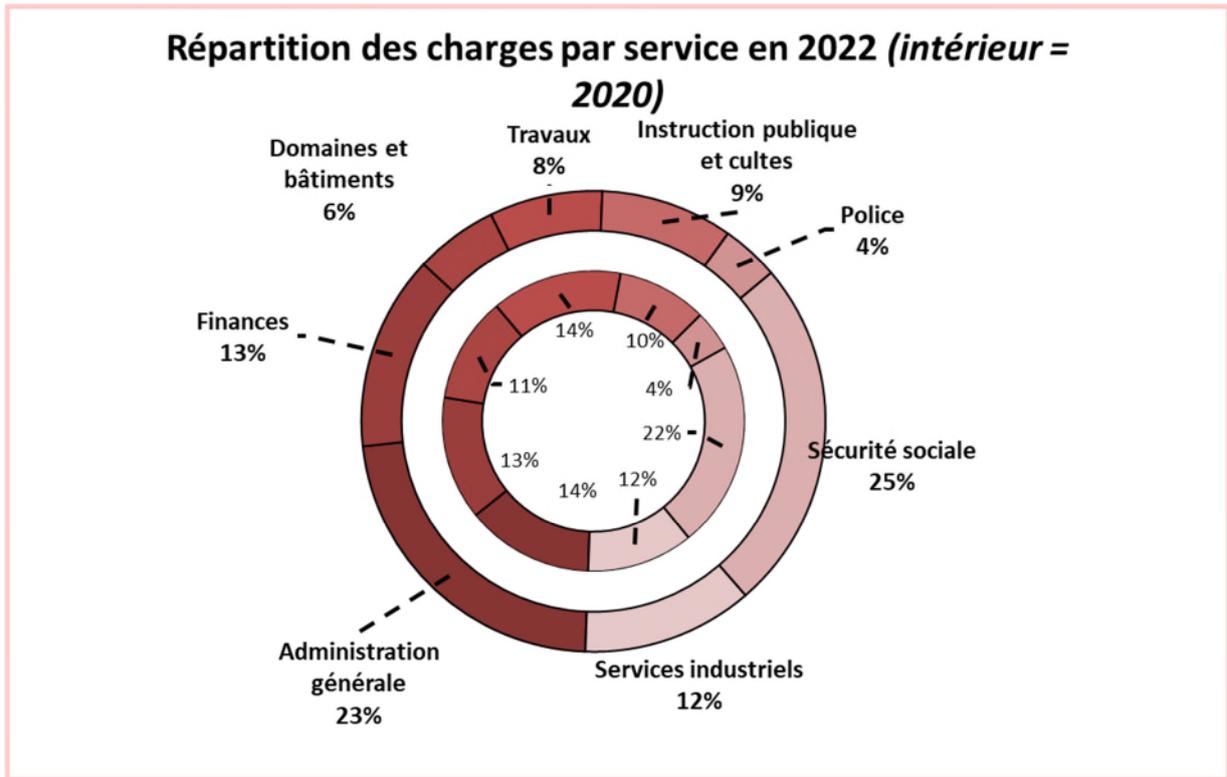
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

Charges et produits par service		Budget 2022			Budget 2021		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	6'125'960.00	452'010.00	-5'673'950.00	5'868'050.00	477'600.00	-3'215'800.00
2.00	Finances	3'687'420.00	17'723'350.00	14'035'930.00	3'321'950.00	16'720'550.00	13'574'130.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'565'370.00	1'026'240.00	-539'130.00	1'592'990.00	967'340.00	-1'245'670.00
4.00	Travaux	2'128'250.00	1'436'550.00	-691'700.00	2'225'310.00	1'358'300.00	-1'959'810.00
5.00	Instruction publique et cultes	2'491'130.00	936'200.00	-1'554'930.00	2'578'390.00	919'680.00	-1'750'070.00
6.00	Police	1'090'960.00	61'800.00	-1'029'160.00	1'057'190.00	69'900.00	-1'017'250.00
7.00	Sécurité sociale	6'679'500.00	1'203'840.00	-5'475'660.00	5'558'690.00	1'092'300.00	-4'762'830.00
8.00	Services industriels	3'216'026.65	3'216'026.65	0.00	3'049'260.00	3'049'260.00	0.00
				-928'600.00			-377'300.00

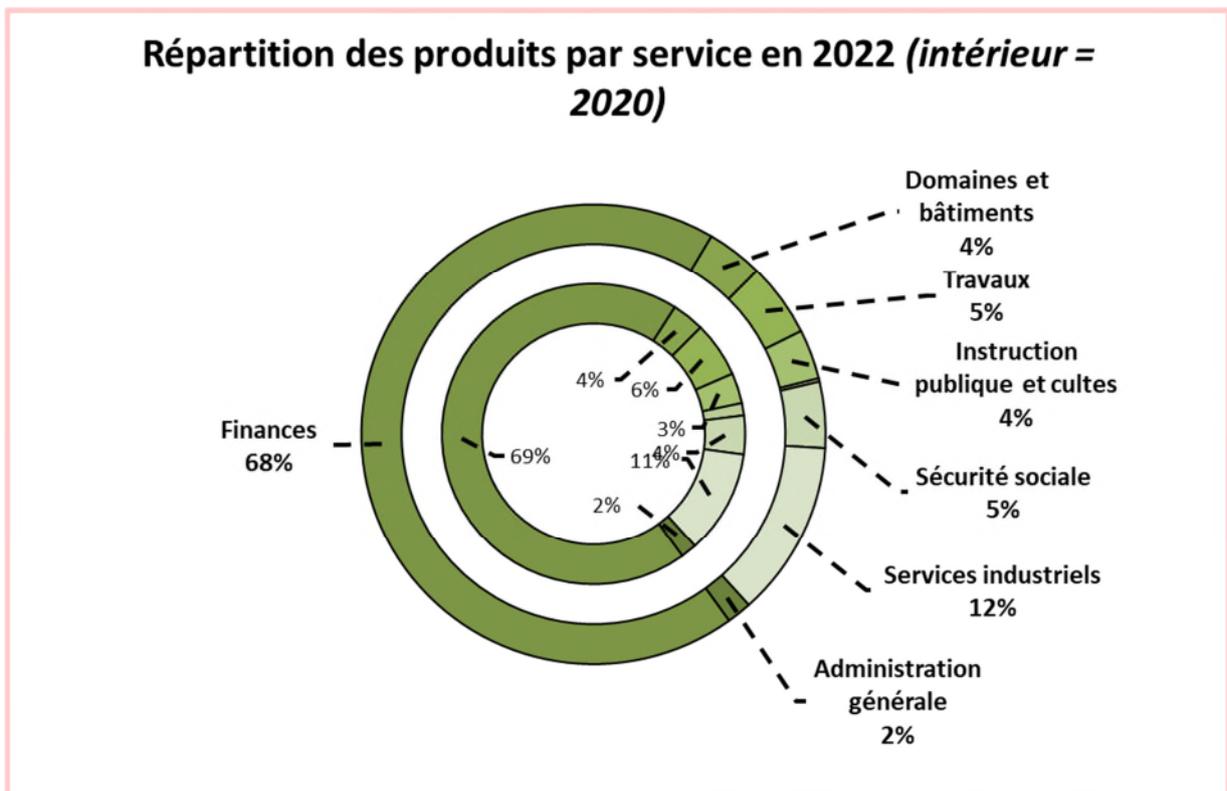
Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le lecteur est invité à se référer au recueil des remarques.



12.1 Répartition des charges par service



12.1 Répartition des produits par service





13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2022 se monte à CHF 928'600.00. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2021	1'941'009.07
./. Prélèvement du déficit 2021 budgétisé	-596'900.00
Solde estimé Capital au 31.12.2021	1'344'109.07
./. Prélèvement du déficit 2022 budgétisé	-928'600.00
Solde estimé Capital au 31.12.2022	415'509.07

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent au compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2021 pouvant différer des prévisions).



14 Propos conclusifs

La construction de ce budget a été opérée dans un contexte de reprise économique, mais toujours avec une incertitude relative quant à la durée et aux retombées du Covid-19. La Municipalité a, comme pour les précédents exercices, étudié minutieusement les montants portés au budget pour ne refléter que l'expression d'un besoin réel, ou de projections réalistes.

Le présent budget comporte une hausse des revenus prévisionnels, mais malheureusement, celle-ci n'est pas aussi élevée que l'augmentation des charges prévues. De prime abord, ce sont les effets de la péréquation qui se sont vu adaptés aux résultats fiscaux de l'année 2020, servant de base à l'élaboration des acomptes par le canton. Ensuite, ce sont également diverses participations qui affichent une hausse, explicable notamment par les effets de la pandémie.

L'impact de la charge péréquative sur le budget est plus conséquent que la progression des revenus fiscaux, notamment dû au principe de construction du budget qui repose sur des moyennes à 3 ans. Afin d'amoindrir l'effet de distorsion entre charges et revenus, il est proposé cette année d'appliquer une pondération dans les moyennes observées sur les produits d'impôts. Le chapitre 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » apporte un éclairage sur la situation.

Avec les états prévus ici, l'exercice devrait voir une marge d'autofinancement positive de CHF 821'654.00. Cette dernière ne permettra en principe pas de couvrir la totalité des investissements prévus de CHF 3'245'110.00, rendant également impossible la diminution de l'endettement de la commune. Naturellement, ces prévisions ne sauraient se vérifier avant le terme de l'exercice à venir. En marge des montants articulés dans le présent document, la Municipalité présentera début 2022 par voie de préavis au Conseil son plan d'investissement pour la législature à venir.

Sous réserve d'un résultat 2021 conforme aux prévisions (CHF 596'900.00 d'excédent de charges), le déficit du budget 2022 pourra être absorbé par le compte capital. La Municipalité surveille l'évolution de la situation financière de la commune et prendra des mesures adéquates si le déficit prévu en 2022 augurait une tendance négative identique pour les années à venir.



15 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N 09/2021 du 8 octobre 2021 « Budget 2022 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2022, tel que présenté.

Le Municipal des finances

Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Nathalie Greiner

Isabelle Fogoz

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation

documents à part : Budget 2022
Recueil des remarques



16 Fiche technique péréquation

Belmont-sur-Lausanne

Acomptes 2022
Belmont-sur-Lausanne

Population : 3756

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 212399

Participation à la cohésion sociale

*Pour mémoire
acptes 2021*

Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successions	813'198		
Impôt des frontaliers	1'951	815'149	370'172

Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 2.19		592'206	199'153
----------------------------------	--	---------	---------

Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 14.6			
Montant à charge de la commune		3'101'076	2'873'246

Total de la participation à la cohésion sociale

4'508'431 **3'442'571**

Péréquation directe

Compensation population		- 1'193'318	-1'217'594
-------------------------	--	-------------	------------

Compensation solidarité

-

Compensation dépenses thématiques

Transports	- 726'392		
Forêts	- -	726'392	-993'344

Plafonds

Effort	-		
Aide	-		
Taux	-	-	

Alimentation de la péréquation directe

4'068'781 **3'681'980**

Total net de la péréquation directe

2'149'071 **1'471'042**

Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-		
Répartition du solde de la facture	274'708	274'708	240'815

Total de la facture policière

274'708 **240'815**

Total péréquation et factures cantonales

Total net **6'932'210** **5'154'428**